



Communiqué de presse

Grenoble, le 8 janvier 2026

Contact presse

Zoé Fertier

06.74.04.67.40 // zfertier@chu-grenoble.fr

Déclenchement du plan blanc au CHU Grenoble Alpes à compter du 7 janvier 2026

Face à une situation de forte tension sur le système de soins, le CHU Grenoble Alpes déclenche son plan blanc à compter du 7 janvier 2026. Cette décision a été prise en concertation avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et l'ensemble des acteurs territoriaux de santé.

Cette décision intervient dans un contexte de niveau d'activité exceptionnellement élevé, lié à plusieurs facteurs concomitants :

- une épidémie hivernale marquée, entraînant une augmentation significative des passages aux urgences et des hospitalisations ;
- une accidentologie en forte hausse, en particulier en traumatologie, en raison de conditions d'enneigement défavorables et d'une fréquentation importante des domaines skiables, avec une augmentation estimée de 30 à 40 % des prises en charge par rapport à la saison hivernale précédente ;
- un mouvement national de revendication porté par des syndicats de médecins libéraux et d'internes.

Qu'est-ce que le plan blanc ?

Le plan blanc est un dispositif réglementaire permettant à un établissement de santé de mobiliser l'ensemble de ses ressources humaines, matérielles et organisationnelles afin de faire face à une situation sanitaire exceptionnelle. Il vise à garantir la continuité, la qualité et la sécurité des prises en charge, en adaptant en temps réel l'organisation hospitalière au niveau de sollicitation.

Les mesures mises en œuvre au CHU Grenoble Alpes

Le déclenchement du plan blanc concerne l'ensemble des prises en charge adultes des sites du CHU Grenoble Alpes (Nord, Sud, Voiron). Il s'accompagne des mesures suivantes :

- une **évaluation continue du capacitaire hospitalier**, afin d'adapter l'offre de soins à l'évolution de la situation ;
- la **mobilisation de lits supplémentaires**, notamment dans les secteurs les plus sollicités ;
- la **mobilisation de l'ensemble des équipes médicales et paramédicales**, ainsi que des fonctions support ;
- la **déprogrammation temporaire de certaines interventions chirurgicales et d'activités médicales programmées**, uniquement lorsqu'elles sont non urgentes et sans perte de chance pour les patients, en préservant la prise en charge des urgences vitales, des

urgences fonctionnelles et des activités de cancérologie diagnostiques et thérapeutiques que ce soit en ambulatoire ou en conventionnel.

Les patients concernés seront contactés individuellement par les équipes hospitalières.

Dans une logique de coordination territoriale, les établissements du groupement hospitalier de territoire (GHT) sont également mobilisés afin de déprogrammer certaines activités lorsque cela est possible et contribuer à la mise à disposition de lits pour fluidifier l'aval des urgences.

Information et recommandations au public

Le CHU Grenoble Alpes tient à rassurer l'ensemble des patients : la prise en charge des urgences vitales, des activités de recours nécessitant le plateau technique du CHU et les hospitalisations en cours est pleinement assurée, dans des conditions optimales de sécurité.

Dans ce contexte de forte tension, il est demandé à la population de ne pas se rendre directement aux urgences et d'**appeler le 15 avant de se déplacer**.

Concrètement, en cas de problème de santé, un simple **appel au 15** permet d'entrer en contact avec un médecin régulateur du SAMU-SAS. Ceux-ci évaluent l'état de santé de l'appelant et l'orientent vers le parcours de soins le plus adapté : conseils médicaux, **consultations pour soins non urgents chez un médecin généraliste, maisons médicales de garde**, envoi d'une équipe médicale sur place, services d'urgences.

Face à l'augmentation continue de l'activité aux urgences, le CHU Grenoble Alpes rappelle l'importance de cette démarche et du dispositif du **Service d'Accès aux Soins (SAS)**. Mis en place sur le territoire Sud-Isère dès 2021 grâce à la très forte mobilisation des médecins libéraux pour mieux répondre aux besoins de soins non programmés, le SAS permet d'éviter des passages inutiles aux urgences tout en garantissant une prise en charge adaptée à chaque situation. Suite à la régulation effectuée par le centre 15, et en l'absence de médecin traitant ou si celui-ci n'est pas disponible, le SAS peut proposer un rendez-vous chez un médecin généraliste ayant réservé des créneaux spécifiques pour les soins non programmés.

Une situation suivie quotidiennement

La situation fait l'objet d'une réévaluation quotidienne, en lien avec l'ARS, afin d'adapter les mesures mises en place et de lever le plan blanc dès que les conditions le permettront.

Le CHU Grenoble Alpes salue et remercie l'ensemble de ses professionnels pour leur engagement et leur mobilisation exceptionnels, qui permettent de faire face à cette situation de forte tension, dans la mesure des capacités du système de soins, au service des patients.